1er

AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 19-2-74 253360

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PERIODIQUE

EDITION DE LA STATION DU LANGUEDOC
(Tél. 92.28.72)
(AUDE, GARD, HERAULT, LOZERE, PYRENEES-ORIENTALES)
Régisseur de recettes, Direction Départementale de l'Agriculture, Maison de l'Agriculture - Bât. 5 - Place Chaptal
34 MONTPELLIER
C.C.P. MONTPELLIER 5.238-57

Abonnement Annuel
30 Francs
Nouvelle série n° 4

TRAITEMENTS D'HIVER DE LA VIGNE

La prévention des dégâts de divers ennemis de la vigne peut être réalisée par des traitements hivernaux à la condition d'observer strictement les diverses prescriptions d'emploi des pesticides utilisés.

La pulvérisation sera toujours abondante quel que soit le ravageur combattu, il faut travailler à la lance, la bouillie doit ruisseler sur le cep.

Utiliser les huiles d'anthracène jaunes pour lutter contre les cochenilles, l'acariose, l'excoriose.

L'arsénite de soude sera employée contre la pyrale, l'excoriose, l'esca.

Il peut être intéressant d'utiliser en association les huiles jaunes et l'arsénite de soude.

Certaines huiles minérales sont utilisables en hiver pour réduire les populations d'acariens.

Exécuter les traitements d'hiver au moins deux semaines après la taille, les arrêter avant le début du débourrement.

En cas d'impossibilité d'observer ces prescriptions, deux traitements contre l'excoriose aux stades C - D + E, permettront un "rattrapage."

Suivre très exactement les prescriptions d'emploi des fabricants et prendre toutes les précautions nécessaires en particulier avec l'arsénite de soude qui est un poison.

Abricotier

Monilia

Des traitements renouvelés contre le Monilia seront certainement cette année indispensables, soit, au moins, aux stades A D F.

Après le stade B il n'est plus possible d'utiliser les produits cupriques.

Employer : le bénomyl (30 g/hl) le folpel (100 g/hl) le méthylthiophanate (70 g/hl) le mancozèbe (160 g/hl) le thiabendazole (100 g/hl) le thirame (200 g/hl).

Pêcher

Cloque - Monilia

Dans la quasi totalité des situations, par suite du départ de la végétation, les pulvérisations de produits cupriques (et de colorants) ne sont plus possibles. Il est donc nécessaire de recourir désormais aux anticryptogamiques de synthèse homologués tels que : zirame, ferbame, captaffol, captane, thirame.
Le renouvellement de la protection est indispensable en raison des précipitations actuelles pour prévenir les dégâts du Monilia pendant la floraison.
Ce traitement sera également réalisé dans les plantations d'amandiers.

Traitements d'hiver des arbres fruitiers

Ils sont encore possible sur cerisiers, pruniers, poiriers et pommiers.

Si ce bulletin porte la surcharge "Votre abonnement est terminé", le présent numéro est le dernier que vous recevrez.

Imprimerie de la Station du Languedoc - Directeur-gérant : L. Bouyx

P88

RECOMMANDATIONS RELATIVES A LA PLANTATION DES ASPERGES

A l'approche de la plantation des griffes d'asperges nous pensons utile de rappeler les précautions d'ordre phytosanitaire indispensables que doit prendre l'agriculteur pour assurer la meilleure végétation d'une culture qui doit occuper le sol plusieurs années.

Indépendamment des aspects agropédologiques qui conditionnent l'établissement d'une culture d'asperges et sa bonne végétation, certaines maladies et tout particulièrement le Rhizoctone violet nécessitent que des précautions soient prises avant la plantation.

En effet, cette dernière maladie, la plus grave pour l'asperge, peut s'installer sur de nombreuses plantes cultivées ou spontanées et persister longtemps sur les débris des racines restant encore en terre après la préparation du sol. Toute lutte en cours de culture est actuellement impossible et la désinfection du sol de taches où apparaît la maladie est toujours coûteuse, aléatoire, sinon irréalisable pour le moment.

En conséquence, avant la plantation il faut :

- choisir soigneusement les griffes car il faut à tout prix éliminer le risque très grave de planter des griffes, parfois apparemment saines mais déjà malades, le Rhizoctone pouvant à ses débuts passer inaperçu ou être masqué par la terre.

- pratiquer, quelle que soit la provenance des griffes (à moins que celà n'ait déjà été fait par le producteur), la désinfection de ces dernières comme nous l'avons précédemment recommandé dans le bulletin n° 2 du 31-1-1974.

- éviter systématiquement de planter des asperges sur une terre en ayant déjà porté depuis peu et d'autant plus que la présence du Rhizoctone aura été observée.

- éviter également de créer une aspergière après une culture sensible à la maladie (luzerne tout particulièrement).

- ne pas trop compter - pour le moment tout au moins - sur les chances de succès d'une désinfection du sol comme mesure de sécurité préalable à la création d'une aspergière et, ce, quel que soit le produit envisagé.

- être prudent lorsqu'on doit planter après une défriche. De nombreuses adventices peuvent héberger le Rhizoctone violet, lequel peut poursuivre son développement sur les débris végétaux en cours de décomposition. Eliminer soigneusement tous les fragments de racines rencontrés au cours des façons culturales.

- ne pas habiller les griffes saines. Cette pratique risque de faciliter l'installation du Rhizoctone par les plaies de taille.

- bien que l'apport d'une forte fumure organique soit souhaitable lors de la création d'une aspergière il faut éviter : son enfouissement trop proche de la plantation, l'utilisation de fumier trop pailleux et mal décomposé, le contact direct de la fumure organique avec les jeunes griffes.

A cet égard les apports d'azote sous forme minérale par doses fractionnées avant plantation et en cours de culture sont moins favorables à l'évolution du Rhizoctone que les fumures organiques.

La création d'une aspergière étant faite pour plusieurs années, il faut que l'agriculteur mette de son côté tous les atouts dont il dispose pour assurer, dès le départ, la meilleure végétation possible de sa plantation. Les quelques mesures de prudence résumées ci-dessus peuvent contribuer à réduire les risques extrêmement graves résultant de l'installation du Rhizoctone violet dans une plantation d'asperges, cette maladie étant à l'heure actuelle l'ennemi n° 1 de l'asperge et le facteur limitant le plus important de son extension.

L'Inspecteur, Les Ingénieurs,

P. BERVILLE CHRESTIAN - TROUILLON

Tirage du 14 Février 1974 - 2 400 exemplaires.

Le n° 3 (tirage du 10-2-1973) concernait exclusivement les cultures de colza du département de l'Aude et n'a été adressé qu'aux intéressés.